

Objet : Changement du brûleur de la chaudière de l'école

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise ROY Sylvain, d'un montant de 1 581,92 € HT pour le remplacement du brûleur de la chaudière de l'école et à mandater la facture correspondante à l'article 2158.

Objet : Remplacement du chauffe-eau du stade

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à accepter le devis de l'entreprise ROY Sylvain, d'un montant de 1 370,02 € HT pour le remplacement du chauffe-eau du stade et à mandater la facture correspondante à l'article 2158.

Objet : Réfection du socle de la Croix Pommeraie

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à accepter le devis de l'entreprise BOUSSARDON Thierry, d'un montant de 751,59 € HT pour la restauration du socle de la Croix Pommeraie et à mandater la facture correspondante à l'article 2138.

Objet : Demande de subvention de l'entretien de l'alarme de l'église

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'approuver le plan de financement proposé pour l'entretien annuel du système d'alarme de protection du trésor de l'église auprès de la Société « Automatic Alarm » de Couzeix,
2. De solliciter l'aide financière du ministre de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 367,07 €.

Objet : Longueur de voirie

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la longueur totale de voirie communale classée, soit 53,736 km.

Objet : Charges locatives pour l'entretien ménager des parties communes des logements communaux

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place le ménage des parties communes des logements communaux et approuve le montant de 15 euros par appartement à facturer aux locataires en même temps que le loyer, à compter du 1^{er} mars 2017.

Objet : Avenant à la Convention de service commun « prévention et sécurité »

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de service commun « prévention et sécurité ».

Objet : Adhésion à l'association des Maires Ruraux de Haute-Vienne

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion nationale et départementale à l'A.M.R. de la Haute-Vienne, d'un montant de 227,70 euros pour l'année 2017.

Objet : Transfert d'un bien de section à Puy Roger

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De demander le transfert à la commune d'une partie du bien de section cadastré A n° 1243 et appartenant aux habitants de Puy Roger,
2. D'autoriser le maire à prendre un arrêté donnant délégation de signature à M. DUBRAC Pascal, adjoint au maire pour représenter la commune (en l'absence de commission syndicale, le maire étant chargé de représenter la section).

Objet : Achat d'une plate-forme 8 à 10 marches pour le travail en hauteur

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise CACC de Limoges d'un montant de 1 312,74 € HT pour l'achat d'une plate-forme 8 à 10 marches, pour le travail en hauteur des agents municipaux et d'autoriser le maire à mandater la facture correspondante à l'article 2158 du budget principal.

Objet : Remplacement d'une lanterne au carrefour de la rue Saint-Martial et des Brosses-Perrot

1. Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le maire à signer le devis du Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne d'un montant de 472,27 € HT pour le remplacement de la lanterne située au

croisement de la rue Saint-Martial et des Brosses-Perrot, et à mandater la facture correspondante à l'article 2152.

Objet : Achat de panneaux de signalisation

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'Ets P.S.R. d'un montant de 460,92 € HT pour l'achat de panneaux de signalisation et d'autoriser Madame le maire à mandater la facture correspondante à l'article 2152.

Objet : Réfection d'un logement communal au 15 rue du Couvent

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les devis des entreprises LARRAUD Stéphane pour la réfection d'un logement communal situé au 15, rue du Couvent (électricité : 5 807,73 € HT, sanitaires : 2 594,41 € HT) et GALAMON Nicolas (Papiers peints et peintures : 5857,91 € HT) et d'autoriser le maire à mandater les factures correspondantes à l'article 21318.

Objet : Aménagement d'une aire de camping-cars : réalisation des travaux et consultation des entreprises

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars,
2. D'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par le cabinet CAD Experts de La Souterraine (maître d'œuvre),
3. D'autoriser le Maire à lancer cette consultation selon la procédure adaptée du code des marchés publics.

Objet : Aménagement des abords de la bascule municipale

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De retenir l'offre mieux disante de l'entreprise LOIZEAU d'un montant de 1312 € HT, pour l'aménagement des abords de la bascule municipale,
2. De réaliser les travaux et d'autoriser le maire à mandater ces travaux à l'article 2152.

Objet : Aménagement d'une aire de jeux : réalisation des travaux et consultation des entreprises

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux d'aménagement d'une aire de jeux,
2. D'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par le cabinet CAD Experts de La Souterraine (maître d'œuvre),
3. D'autoriser le Maire à lancer cette consultation en sollicitant plusieurs devis d'entreprises spécialisées dans ces travaux.

Objet : Location d'un logement en vue de l'installation d'un médecin

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à louer tout logement qui se libèrerait et qui conviendrait pour l'accueil d'un médecin et de sa famille.

Objet : Réfection du parquet de la salle des mariages

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir le devis mieux-disant de l'entreprise BLONDIN de Saint-Maurice-la-Souterraine pour un montant de 3 270 € HT, concernant les travaux de réfection du parquet de la salle des mariages,
2. D'autoriser Madame le Maire à le signer et à mandater la facture correspondante à l'article 21311.

Objet : Travaux de terrassement à la piscine

1. Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise mieux-disante SAS LOIZEAU de St-Sulpice-Les-Feuilles dont le devis s'élève à 1 080 € HT, pour effectuer les travaux de terrassement et d'aménagement des abords de la piscine, pour un meilleur confort des pêcheurs.

Fait à Arnac-La-Poste, le 8 mars 2017

Le Maire,

Mariane DEVERINES